



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Capacité en Droit Perpignan et Narbonne		SISTACH Dominique	MCF	sistach@univ-perp.fr	SOUCHAY Anne-Lise RIOS Jacobo ESCALE Raymond	MCF PR PAST

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan August, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Pré CAPA		Jurys fixés pour 2025-2026 (session 2026) en avril 2026 (concours en septembre 2026)				

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Education notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Droit Perpignan	L1 S1 (et LAS et LOSC)	VALETTE Vanessa	PR	valette@univ-perp.fr	THIBAUT Emmanuel RAGIMBEAU Laure * EUZET Christophe	PR MCF MCF
	L1 S2 (et LAS et LOSC)	EUZET Christophe	MCF	euzechristophe@aol.com	JUHEL Christophe BAISSET Didier * LE DANTEC Aude	PR PR MCF
	L2 S3 (et LOSC)	SOUSSE Marcel	PR	marcel.sousse@univ-perp.fr	* PLANES Karine MOULENAT Christine SISTACH Dominique	MCF MCF MCF
	L2 S4 (et LOSC)	DORANDEU Nicolas	PR	dorandeu@univ-perp.fr	* SOUSSE Marcel MABA Alban JACOB Jean	PR MCF MCF
LICENCE Droit Perpignan Parcours Droit privé	L3 S5 (et LOSC)	GALOKHO Cheikh	PR	chekh.galokho@univ-perp.fr	* CALMETTE Jean-François DINH Mai-Lan LUCAS Katia	MCF MCF MCF
	L3 S6 (et LOSC)	DINH Mai-Lan	MCF	mai-lan.dinh@univ-perp.fr	MABA Alban BRINGMANN Nicole * EUZET Christophe	MCF PAST MCF
LICENCE Droit Perpignan Parcours Droit public	L3 S5 (et LOSC)	GALOKHO Cheikh	PR	chekh.galokho@univ-perp.fr	* CALMETTE Jean-François DINH Mai-Lan LUCAS Katia	MCF MCF MCF
	L3 S6 (et LOSC)	DINH Mai-Lan	MCF	mai-lan.dinh@univ-perp.fr	MABA Alban BRINGMANN Nicole * EUZET Christophe	MCF PAST MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025



Le Président
Yvan AUGUET



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Education notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Droit Narbonne	L1 S1 (et LAS et LOSC)	LEROY Christophe	MCF	leroychris@wanadoo.fr	BOUNOL Romain * GOMY Marc DESERT Jérôme TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L1 S2 (et LAS et LOSC)	GOMY Marc	MCF	gomy@univ-perp.fr	* LEROY Christophe DESERT Jérôme BLANC François-Pierre TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L2 S3 (et LOSC)	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	* ANDJECHAIRI Sarah JACOB Jean LE DANTEC Aude TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L2 S4 (et LOSC)	BOUNOL Romain	MCF	romain.bouniol@univ-perp.fr	* CALMETTE Jean-François SAIDI Benoit BLANC François-Pierre TRIBILLAC Arnaud	MCF vacataire MCF Personnalité qualifiée
LICENCE Droit Narbonne Parcours Droit privé	L3 S5 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	nathalie.thome@univ-perp.fr	ROBINNE Sébastien JACOB Jean * ANDJECHAIRI Sarah TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L3 S6 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	nathalie.thome@univ-perp.fr	* SOUCHAY Anne-Lise ROBINNE Sébastien CALMETTE Jean-François TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
LICENCE Droit Narbonne Parcours Droit public	L3 S5 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	nathalie.thome@univ-perp.fr	ROBINNE Sébastien JACOB Jean * ANDJECHAIRI Sarah TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L3 S6 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	nathalie.thome@univ-perp.fr	* SOUCHAY Anne-Lise ROBINNE Sébastien CALMETTE Jean-François TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

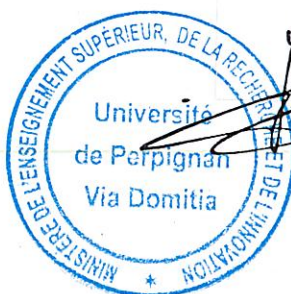
FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Administration Economique et Sociale (AES)	L1 S1	ROCHE Cynthia	PRAG	cynthia.roche@univ-perp.fr	VEGA RUALES Poletth * PERCHE Caroline DINH Mai-Lan DIAZ Andréa	MCF LRU MCF MCF Personnalité qualifiée
	L1 S2	LIGNON Vincent	MCF	vincent.lignon@univ-perp.fr	* ROCHE Cynthia SOUCHAY Anne-Lise DESERT Jérôme DIAZ Andréa	PRAG MCF MCF Personnalité qualifiée
	L2 S3	ROCHE Cynthia	PRAG	cynthia.roche@univ-perp.fr	RAGIMBEAU Laure * ALCOLEA-BURETH Anne-Marie LE DANTEC Aude DIAZ Andréa	MCF PAST MCF Personnalité qualifiée
	L2 S4	MARCHAND Lucile	MCF	luclle.marchand@univ-perp.fr	ROMBAUTS-CHABROL Tiphaine ANDJECHAIRI Sarah * ROCHE Cynthia DIAZ Andréa	MCF MCF PRAG Personnalité qualifiée
	L3 S5	LIGNON Vincent	MCF	vincent.lignon@univ-perp.fr	* ROCHE Cynthia GALOKHO Cheikh BLANC François-Pierre DIAZ Andréa	PRAG PR MCF Personnalité qualifiée
	L3 S6	LIGNON Vincent	MCF	vincent.lignon@univ-perp.fr	SISTACH Dominique * ALCOLEA BURETH Anne-Marie PERCHE Caroline DIAZ Andréa	MCF PAST MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers des administrations et collectivités territoriales Perpignan	L3 S5	LUCAS Katia	MCF	katia.lucas@univ-perp.fr	* JUHEL Christophe LEAL Stéphanie TIXADOR Jérôme	PR Professionnelle Professionnel
	L3 S6	LUCAS Katia	MCF	katia.lucas@univ-perp.fr	* LEROY Christophe CIBAUD Charlotte LEAL Stéphanie	MCF Professionnelle Professionnelle

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Droit de l'immobilier Narbonne	L3 S5	SCHNEIDER Frédéric	MCF	frederic.schneider@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric IDZIAK xavier RIZZI Aldo	MCF MCF LRU PAST (Professionnel)
	L3 S6	SCHNEIDER Frédéric	MCF	frederic.schneider@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric CHATRY Sylvain ALQUIER Jordane	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le :

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Education notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Droit de l'immobilier Paris	L3 S5	SCHNEIDER Frédéric	MCF	frederic.schneider@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric YAMTHIEU Sylvestre MOUNIER Pascal	MCF MCF LRU Professionnel
	L3 S6	SCHNEIDER Frédéric	MCF	frederic.schneider@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric CHATRY Sylvain CHEMANT Thierry	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Gestion de la rénovation thermique des bâtiments Narbonne	L3 S5	N'ouvre pas en 2025-2026				
	L3 S6					

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025



Le Président
Yvan AUGUET



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Gestion de la rénovation thermique des bâtiments Paris	L3 S5	SCHNEIDER Frédéric	MCF	frederic.schneider@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric IDZIAK Xavier CHEMINANT Thierry	MCF MCF LRU Professionnel
	L3 S6	SCHNEIDER Frédéric	MCF	frederic.schneider@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric CHATRY Sylvain CHEMINANT Thierry	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit privé Parcours Droit viticole Narbonne	L3 S5	N'ouvre pas en 2025-2026				
	L3 S6					

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025



Le Président

Yvan AUGUET

**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme <i>Narbonne</i>	M1 S1	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	THOME Nathalie * FEVRIER Jean-Marc SCHNEIDER Frédéric VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	SCHNEIDER Frédéric * FEVRIER Jean-Marc IDZIAK Xavier VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF LRU Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Parcours Droit de l'urbanisme et du développement durable <i>Narbonne</i>	M2 S3	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	SCHNEIDER Frédéric * FEVRIER Jean-Marc IDZIAK Xavier VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF LRU Personnalité qualifiée
	M2 S4	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	SCHNEIDER Frédéric * FEVRIER Jean-Marc IDZIAK Xavier VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF LRU Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Education notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Paris	M1 S1	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	IDZIAK Xavier * SCHNEIDER Frédéric HURE Maxime CHEMINANT Thierry	MCF LRU MCF MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	LUCAS Katia * SCHNEIDER Frédéric IDZIAK Xavier CHEMINANT Thierry	MCF MCF MCF LRU Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Parcours Droit de l'urbanisme et du développement durable Paris	M2 S3	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	SCHNEIDER Frédéric * FEVRIER Jean-Marc IDZIAK Xavier CHEMINANT Thierry	MCF PR MCF LRU Personnalité qualifiée
	M2 S4	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	HURE Maxime * FEVRIER Jean-Marc IDZIAK Xavier CHEMINANT Thierry	MCF PR MCF LRU Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025


Le Président
Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'immobilier Narbonne	M1 S1	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	YAMTHIEU Sylvestre SCHNEIDER Frédéric * BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme	MCF LRU MCF MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric YAMTHIEU Sylvestre SCHNEIDER Frédéric VIGNOLLES Jérôme	MCF MCF LRU MCF Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Droit des biens et promotion immobilière Narbonne	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* FEVRIER Jean-Marc RIZZI Aldo YAMTHIEU Sylvestre VIGNOLLES Jérôme	PR PAST MCF LRU Personnalité qualifiée
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* FEVRIER Jean-Marc LE DANTEC Aude YAMTHIEU Sylvestre VIGNOLLES Jérôme	PR MCF MCF LRU Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Estimation des biens fonciers Narbonne	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc VIGNOLLES Jérôme * BOUIN Frédéric	PR Personnalité qualifiée MCF
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* FEVRIER Jean-Marc BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme	PR MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

 Le Président
Yvan AUGUET



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

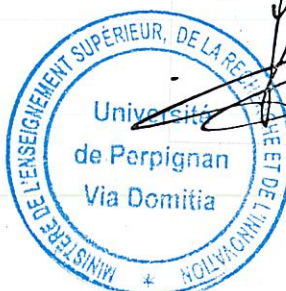
FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'immobilier Paris	M1 S1	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	YAMTHIEU Sylvestre HURE Maxime * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	MCF LRU MCF MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	SCHNEIDER Frédéric YAMTHIEU Sylvestre * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	MCF MCF LRU MCF Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Droit des biens et promotion immobilière Paris	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	IDZIAK Xavier RIZZI Aldo * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	MCF LRU PAST MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* LE DANTEC Aude YAMTHIEU Sylvestre IDZIAK Xavier CHEMINANT Thierry	MCF MCF LRU MCF LRU Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Estimation des biens fonciers Paris	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	ROBINNE Sébastien VIGNOLLES Jérôme * FEVRIER Jean-Marc CHEMINANT Thierry	MCF Personnalité qualifiée PR Personnalité qualifiée
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	IDZIAK Xavier * BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme CHEMINANT Thierry	MCF LRU MCF Personnalité qualifiée Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Education notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit des affaires Parcours Droit économique et du marché, national et international	M1 S1	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	DORANDEU Nicolas DINH Mai-Lan * MOULIN Jean-Marc JACQUES Aude	PR MCF PR Personnalité qualifiée
	M1 S2	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	* DORANDEU Nicolas GALOKHO Cheik MOULIN Jean-Marc JACQUES Aude	PR PR PR Personnalité qualifiée
	M2 S3	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	BOUNIOL Romain * MOULIN Jean-Marc GALOKHO Cheik JACQUES Aude	MCF PR PR Personnalité qualifiée
	M2 S4	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	* MOULIN Jean-Marc CHATRY Sylvain DI MALTA Pierre-yves JACQUES Aude	PR MCF MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Education notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Justice, procès et procédures Parcours Contentieux nationaux, européens et transfrontaliers	M1 S1	MOULENAT Christine	MCF	christine.moulenat@univ-perp.fr	* DORANDEU Nicolas LUCAS Katia BRINGMANN Nicole BIELMANN Cyril	PR MCF PAST Personnalité qualifiée
	M1 S2	MOULENAT Christine	MCF	christine.moulenat@univ-perp.fr	SOUSSE Marcel * ESCALE Raymond GALOKHO Cheik BIELMANN Cyril	PR PAST PR Personnalité qualifiée
	M2 S3	MOULENAT Christine	MCF	christine.moulenat@univ-perp.fr	* MABA Alban ESCALE Raymond BAISSET Didier BIELMANN Cyril	MCF PAST PR Personnalité qualifiée
	M2 S4	MOULENAT Christine	MCF	christine.moulenat@univ-perp.fr	* VALETTE Vanessa ANDJICHAIRI Sarah PLANES Karine BIELMANN Cyril	PR MCF MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Administration publique	M1 S1	RAGIMBEAU Laure	MCF	laure.ragimbeau@univ-perp.fr	CALMETTE Jean-François * LUCAS Katia HURE Maxime PONS SERRADEIL Mathieu	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	LIGNON Vincent	MCF	vincent.lignon@univ-perp.fr	CALMETTE Jean-François LUCAS Katia * SOUSSE Marcel PONS SERRADEIL Mathieu	MCF MCF PR Personnalité qualifiée
MASTER Administration publique Parcours Carrières du droit public	M2 S3	RAGIMBEAU Laure	MCF	laure.ragimbeau@univ-perp.fr	THIBAUT Emmanuel HURE Maxime * SOUSSE Marcel PONS SERRADEIL Mathieu	PR MCF PR Personnalité qualifiée
	M2 S4	LIGNON Vincent	MCF	vincent.lignon@univ-perp.fr	* SISTACH Dominique CALMETTE Jean-François ALCOLEA-BURETH Anne-Marie PONS SERRADEIL Mathieu	MCF MCF PAST Personnalité qualifiée
MASTER Administration publique Parcours Expertise des territoires	M2 S3	RAGIMBEAU Laure	MCF	laure.ragimbeau@univ-perp.fr	THIBAUT Emmanuel HURE Maxime * SOUSSE Marcel PONS SERRADEIL Mathieu	PR MCF PR Personnalité qualifiée
	M2 S4	LIGNON Vincent	MCF	vincent.lignon@univ-perp.fr	* SISTACH Dominique CALMETTE Jean-François ALCOLEA-BURETH Anne-Marie PONS SERRADEIL Mathieu	MCF MCF PAST Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE SJE

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut ,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit comparé Parcours Droit comparé et droit international des échanges dans les espaces francophones	M1 S1	JUHEL Christophe	PR	christophe.juhel@univ-perp.fr	* BAISET Didier BOUNOL Romain MICOU Evelyne JOUDES Delphine	PR MCF PAST Personnalité qualifiée
	M1 S2	JUHEL Christophe	PR	christophe.juhel@univ-perp.fr	* BAISET Didier LE DANTEC Aude MICOU Evelyne JOUDES Delphine	PR MCF PAST Personnalité qualifiée
	M2 S3	JUHEL Christophe	PR	christophe.juhel@univ-perp.fr	* BAISET Didier SAIDI Benoît SISTACH Dominique JOUDES Delphine	PR vacataire MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	JUHEL Christophe	PR	christophe.juhel@univ-perp.fr	* GALOKHO Cheikh BOUNOL Romain MICOU Evelyne JOUDES Delphine	PR MCF PAST Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 12 novembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

